

## Les cas de figure

### 1. Grand écran ou écran géant pour un événement existant, récurrent, planifié de longue date et qui se serait tenu même sans grand écran (ex. festival, kermesse, braderie, fancy fair, manifestation folklorique annuelle...)

1.1. Gratuité des droits de diffusion ;

1.2. La RTBF doit être associée, à travers ses marques média VivaCité et La Une ou La Deux (en fonction des matches diffusés), comme média, à toute communication relative à la diffusion du/des match(es) en amont (site internet, annonce presse, folder...) et sur place durant l'événement.

### 2. Grand écran ou écran géant dans le cadre d'un événement public développé spécialement autour du/des match(es)

2.1. *Pour les événements qui accueillent moins de 300 personnes* (clubs sportifs, comité des fêtes, clubs de jeunes... à l'exception des cafés et restaurants non visés) :

- Pas de limitation du nombre de « petits événements » par commune ;
- Un forfait minimum de 150 EUR HTVA par jour de retransmission sera dû avant la diffusion ;
- La RTBF doit être associée, à travers ses marques média VivaCité et La Une et/ou La Deux (en fonction des matches diffusés), comme média, à toute communication relative à la diffusion du/des match(es) en amont (site internet, annonce presse, folder...) et durant l'événement ;

2.2. *pour les événements publics majeurs (à partir de 300 personnes) :*

- Il ne peut y avoir qu'un seul événement, officiellement soutenu par les autorités communales, par agglomération, ville ou commune (avec des exceptions éventuelles au cas par cas dans les hypothèses de communes limitrophes ou de villes à forte densité de population, étant entendu qu'il ne peut être envisagé d'organiser deux écrans géants à quelque centaines de mètres l'un de l'autre) ;
- Un droit de diffusion, calculé sur base de la capacité théorique d'accueil du site où a lieu l'événement, du nombre de jours de diffusion et du fait que l'entrée à l'événement est ou non payante devra être préalablement acquitté (tarif hors TVA 6 %) :

Jours de retransmission	Entrée gratuite	Entrée payante
1 à 2 match(es)	1,00 EUR/pers/jour	1,5 EUR/pers/jour
À partir de 3 matches	1,00 EUR/pers/jour - 20%	1,5 EUR/pers/jour - 20%

- La RTBF doit être associée, à travers ses marques média VivaCité et La Une ou La Deux (en fonction des matches diffusés), comme co-organisateur de l'événement, à côté de l'organisateur (par ex « La RTBF et... vous invitent... »), avant tout autre partenaire ou sponsor, à toute communication relative à la diffusion du/des match(es) en amont (site internet, annonce presse, folder...) et sur place durant l'événement ; un accord préalable sur le matériel de communication et sur la visibilité sur place devra être obtenu auprès de la RTBF au moins un mois avant l'événement.